



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 80389

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'attribution de la « campagne double » pour les anciens d'AFN fonctionnaires et assimilés. S'associant aux attentes du monde combattant, exprimées notamment par la Fédération des associations de fonctionnaires et agents des services publics des anciens combattants (FAFAC), il demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants les perspectives de mise en oeuvre de l'égalité des droits, en application de la loi du 14 avril 1924, relative à la campagne double pour les fonctionnaires et assimilés ayant combattu en Afrique du Nord. Une étude a été confiée à M. Christian Gall, inspecteur général des affaires sociales, concernant l'attribution éventuelle de la « campagne double » aux anciens combattants d'Afrique du Nord, fonctionnaires et assimilés. Le rapport final a été remis au ministre qui a saisi le Conseil d'État afin de valider les orientations proposées au plan juridique. Il lui demande de bien vouloir lui préciser le calendrier prévisionnel de ce processus, entre la durée de la consultation en Conseil d'État puis celle de la concertation interministérielle, devant aboutir à la prise de position officielle du Gouvernement sur ce sujet et de lui faire connaître les intentions du Gouvernement pour réparer l'injustice qui subsiste.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, l'étude menée par un inspecteur général des affaires sociales sur l'attribution de la « campagne double » aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés est achevée. Elle a donné lieu à une large concertation. Le rapport final a été remis au ministre délégué aux anciens combattants en juillet 2005. Les prochains mois vont être consacrés à des analyses juridiques complémentaires afin d'orienter la décision du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80389

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11162

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1252